

# Tri. Suivez le guide !

## CONSIGNES GÉNÉRALES POUR UNE BONNE COLLECTE DES DÉCHETS

1

### Horaires ?

Sortez vos déchets **avant 7h00** le matin du jour de collecte ou la veille au soir.



2

### Dépôt ?

Déposez votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs PMC et organiques de façon visible **en bord de voirie**, sans gêner le passage, en veillant à ce qu'ils soient bien accessibles. Evitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.



3

### Déchets coupants ?

Emballer les déchets coupants, dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.



4

### Poids maximum ?

Le poids maximum autorisé de vos sacs ou caisses est de 15 kg.



5

### Intempéries ?

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes. Dans ce cas, veuillez rentrer les sacs et déposez-les à la prochaine collecte.



6

### Déchet recyclable ?

**Non, ce logo** sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.



# A chaque déchet sa collecte

## À LA COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS\*



Journaux • Revues • Emballages cartons • Papiers



PAPIERS



Papiers propres non souillés



CARTONS

\* ou via les parcs à conteneurs

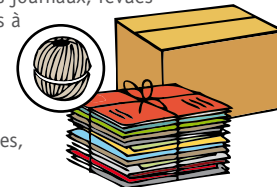


Cartons propres non souillés et aplatis

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.

### REMARQUES

- Enlevez le film plastique des journaux, revues et dépliantes. Les enveloppes à fenêtre sont acceptées.
- Ficelez vos papiers-cartons ou glissez-les dans une boîte en carton résistante.
- N'utilisez ni bandes adhésives, ni sacs en plastique !



# A chaque déchet sa collecte

## 1001 FAÇONS DE RECYCLER LES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS, 1 SEULE FAÇON DE LES TRIER !



DANS LE SAC PMC\*

Bouteilles & flacons en Plastique • Emballages Métalliques • Cartons à boissons



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

**UNIQUEMENT !!**



Bouteilles en plastique bien vidées, 8l max



Flacons et bidons en plastique bien vidés, 8l max



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Cannettes et conserves bien vidées



Aérosols bien vidés



Couvercles et capsules

Raviers ou barquettes en aluminium (pas le papier aluminium)



CARTONS À BOISSONS



Cartons à boissons bien vidés



\*ou via les parcs à conteneurs

### UNE MAIN ROUGE ?

Votre sac n'a pas été collecté et le collecteur y a apposé un autocollant «main rouge» ? Cela signifie que votre sac n'était pas trié correctement. Ouvrez l'autocollant pour y découvrir les instructions de tri et contrôlez le contenu de votre sac. En cas d'hésitation, contactez BEP Environnement au 081/71.82.11. Plus d'explication sur les règles de tri : [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)



### OÙ SE PROCURER LES SACS BLEUS PMC ?

Un rouleau de 20 sacs bleus vous sera remis gratuitement en échange du bon repris à la page 23. Vous pouvez vous procurer des sacs supplémentaires auprès du service population au prix préférentiel de 1,50 € le rouleau de 20 sacs, (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00, le mercredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le samedi de 09h00 à 11h30) ou dans les commerces au prix réglementaire de 2,60 €.

- Intermarché : Chaussée de Dinant, 127 - 5537 Anhée Tél. : 082/71.39.84
- Les Mille et Une Chose : Rue Grande, 36 - 5537 Anhée Tél. : 082/71.30.06
- Louis Delhaize : Rue de Rouillon, 20/2 - 5537 Bioul Tél. : 071/79.83.99



**N'ACCROCHEZ PAS vos bidons à l'extérieur du sac, aux liens de fermeture, car ils bloquent la chaîne du recyclage.**



**Pas d'emballages ayant contenu des SUBSTANCES TOXIQUES ET/OU CORROSIVES. Ceux-ci sont à apporter au parc à conteneurs.**



# A chaque déchet sa collecte

LE TRI DES **DÉCHETS ORGANIQUES** :  
VOUS Y GAGNEZ ET **LA NATURE AUSSI !**



## À LA COLLECTE DES DÉCHETS ORGANIQUES

Déchets de cuisine, petits déchets de jardin, langes d'enfants, litières biodégradables pour animaux, cendres froides de bois non traité, nappes, mouchoirs et serviettes en papier, papier essuie-tout



### DÉCHETS DE CUISINE



Marcs de café et sachets de thé



Epluchures et coquilles



Restes de repas et aliments périmés



### PETITS DÉCHETS DE JARDIN



Herbes

Plantes d'appartement



Fleurs fanées



Déchets végétaux de jardin



### AUTRES DÉCHETS



Langes d'enfants



Essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier



Cartons alimentaires souillés



Litières biodégradables, cendres froides de bois non traité

### POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DU SAC À LA MAISON

- Ne le mettez pas en contact avec le sol
- Laissez l'air circuler autour du sac
- Limitez la durée de remplissage à maximum deux semaines
- N'y versez pas les déchets de cuisine liquides ou trop chauds
- Emballez de préférence vos déchets organiques dans du papier journal ou des sachets à pain en papier



### VOS DÉCHETS COLLECTÉS DANS UN CAMION À 2 COMPARTIMENTS...

La collecte des déchets organiques a lieu le même jour que la collecte de vos poubelles ménagères, dans un camion à deux compartiments pour respecter le tri.



### OÙ SE PROCURER LES SACS BIODÉGRADABLES RÉGLEMENTAIRES BEP ?

Les rouleaux de 10 sacs de 25L sont disponibles dans les commerces suivants au prix de 2,50€ :

- Intermarché : Chaussée de Dinant, 127 - 5537 Anhée - Tél. : 082/71.39.84
- Le Panier Garni : Rue d'Arbre, 7 - 5537 Bioul - Tél. : 071/79.87.98
- Les Mille et Une Chose : Rue Grande, 36 - 5537 Anhée - Tél. : 082/71.30.06
- Louis Delhaize : Rue de Rouillon, 20/2 - 5537 Bioul - Tél. : 071/79.83.99
- Pâtisserie Pierret : Place communale, 24 - 5537 Anhée - Tél. : 082/61.26.01

La liste exhaustive des points de vente est consultable sur [www.bepenvironnement.be](http://www.bepenvironnement.be)  
Des supports adaptés aux sacs sont en vente auprès de BEP Environnement : 081/71.82.11

**ATTENTION, N'ACHETEZ PAS LES MAUVAIS SACS...  
Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP et bien triés sont collectés !**



## DANS LES BULLES À VERRE\*



Bouteilles • bocaux & flacons en verre transparent



VERRE

Flacons et bocaux en verre



Flacons et bocaux bien vidés sans couvercle ni bouchon



VERRE

\*ou via les parcs à conteneurs

Bouteilles en verre



Bouteilles bien vidées sans couvercle ni bouchon

INCOLORE  
TRANSPARENT

COLORÉ  
TRANSPARENT

**ATTENTION**, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales. Ils peuvent être passibles de poursuites administratives ou judiciaires.

## ENLEVEMENT GRATUIT DE VOS ENCOMBRANTS



Une fois par trimestre (les jeudis 10 mars, 9 juin, 8 septembre et 8 décembre) sur inscription au 082/69.86.10 (au plus tard pour le mercredi midi du jour précédant le ramassage).

### CE QU'IL FAUT ENTENDRE PAR «ENCOMBRANTS»

Les objets encombrants sont des déchets non organiques (c'est-à-dire qui ne fermentent pas), issus de l'activité normale des ménages, mais trop volumineux pour pouvoir entrer dans un récipient de collecte de 60 litres.

*Exemples : mobilier (chaises, tables, divans, fauteuils, matelas, tapis, moquette, portes, châssis avec ou sans vitres de maximum 1mX1m50...), frigolite (plaques d'isolation, frigolite d'emballages), déchets métalliques (vélos, sommiers, cuisinières au gaz, radiateurs, treillis,...)*

### REMARQUES

- 2m<sup>3</sup> par ménage et par passage
- Poids maximum pour chaque objet : 75kg
- Vous pouvez aussi vous débarrasser de vos encombrants en les apportant au parc à conteneurs

**Pour une question de chargement, de législation et de sécurité, ces déchets ne sont cependant pas considérés comme encombrants :**

Les pneus, les déchets d'équipements électriques et électroniques (électroménager, hi-fi, T.V., ordinateur, tube néon...), les déchets dangereux (batterie, pots de peinture, huile et graisse de friture...), les récipients contenant ou ayant contenu des produits, les bonbonnes de gaz, les grands châssis avec vitres (supérieurs à 1mX1m50), les déblais de travaux de plafonnage ou de démolition (blocs de béton, pierres, sacs de ciment, sacs de plâtre, briques, gravats), poteaux et piquets en béton, déchets de couverture de toitures ou de cloisons, plaques de plâtre, les fils de fer barbelés, les objets en faïence (lavabo, wc, bac de douche,...)

Ces déchets peuvent être apportés aux parcs à conteneurs à l'exception des bonbonnes de gaz qui doivent être ramenées chez le vendeur.



# DANS LE CONTENEUR DES DÉCHETS MÉNAGERS



Les déchets résiduels ne pouvant pas faire l'objet d'une collecte sélective



Emballages en plastique qui ne sont ni des flacons ni des bouteilles



Films et sachets plastiques souillés (ex. emballages de chips, fromage, croquettes...)



Tous les autres déchets qui ne peuvent pas être triés



Les objets coupants



Emballez les objets coupants, dans du papier journal, pour la sécurité des agents de collecte.





Rue de la Molinee à Warnant (Anhée) - Tél. : 082/61.46.20



Bois



Bouchons et plaques en liège



Déchets d'équipements électriques et électroniques



Déchets spéciaux des ménages

Seringues acceptées au parc à conteneurs, dans un flacon ou plastique dur et fermé.



Déchets inertes



Déchets verts



Encombrants ménagers



Films et sachets plastiques propres, non souillés



Frigolite de calage



Graisses et huiles de friture



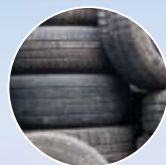
Huiles moteur



Métaux



Piles



Pneus



Pots de fleurs en plastique



Textiles

## Prochainement

### VOTRE CARTE D'IDENTITÉ. VOTRE NOUVEAU PASS POUR LE PARC

Dans le courant 2011, l'accès aux parcs à conteneurs se fera progressivement sur présentation de la carte d'identité électronique. Mais pas d'inquiétude, c'est une simple formalité et toutes les informations vous seront communiquées en temps utile.



### SUIVEZ LE GUIDE

Pour connaître le règlement des parcs et pour en savoir plus sur les matières acceptées, demandez le **guide pratique** auprès des préposés des parcs à conteneurs ou contactez-nous au **081/71.82.11** ou **environnement@bep.be**



\* Les quotas journaliers maxima sont repris dans le Guide des Parcs à conteneurs

**Amiante-ciment**, en petites quantités, conditionné dans des sacs spéciaux en vente dans les parcs au prix de 2€. Dépôt permis dans les parcs de Bièvre, Cerfontaine, Doische, Gembloux, Hamois, Hastière, Malonne et Malvoisin. Renseignements sur [www.bepenvironnement.be](http://www.bepenvironnement.be)

### HORAIRES

**Ouvert du mardi au samedi de 9h00 à 17h00.**  
Fermé les dimanches, lundis, jours fériés légaux, le samedi 12 novembre ainsi que les samedis 24 et 31 décembre dès 12h00.  
Tout déversement de déchets dans les conteneurs doit être terminé pour l'heure de fermeture du parc à conteneurs.

### CONDITIONS D'ACCÈS

Nous vous rappelons que l'accès aux parcs est réservé aux **PARTICULIERS** et que la récupération d'objets dans l'enceinte des parcs est strictement interdite.  
L'accès au parc est autorisé aux commerces, artisans, PME, agriculteurs, administrations publiques, uniquement pour l'apport de certaines matières recyclables.  
**Plus d'infos dans le guide pratique des parcs à conteneurs ou sur [www.bepenvironnement.be](http://www.bepenvironnement.be)**